

## LES ENJEUX ET BESOINS PRIORITAIRES

Le diagnostic et le bilan AFOM réalisés sur la base de concertations et d'échanges avec les acteurs locaux ont permis de définir des enjeux et des besoins prioritaires.

4 enjeux ont été mis en exergue par le diagnostic :

- 1/ L'attractivité démographique et économique-du territoire
- 2/ Le maintien des services et commerces de proximité et des services à la population, garant de la qualité et du cadre de vie
- 3/ La diversification et la relocalisation de l'économie nécessaire à la pérennisation des emplois locaux
- 4/ L'organisation spatiale et administrative du territoire

### Enjeu n°1 : L'attractivité démographique et économique du territoire

Le diagnostic, le bilan AFOM et les échanges tenus lors des concertations ont posé en premier lieu la question de l'attractivité démographique et économique du Pays Gévaudan-Lozère.

L'attractivité démographique se définit habituellement comme les éléments nécessaires au maintien de la population (solde naturel et flux migratoires).

Le territoire Gévaudan-Lozère connaît une démographie fragile ne permettant pas le maintien de la population.

#### Les besoins prioritaires qui en découlent :

- Garantir le maintien et l'accueil de populations

L'attractivité économique se définit quant à elle comme les conditions d'habitabilité (cadre de vie, vie socio-culturelle...) et de réceptivité (logement, mobilité, numérique).

Si le territoire peut se prévaloir d'un environnement naturel exceptionnel (espaces naturels préservés, biodiversité) concourant au bien-être des populations, il souffre néanmoins d'un cadre de vie fragile et menacé par ses propres contraintes géographiques et climatiques.

En termes de réceptivité, des faiblesses sont évidentes en matière de logements, de mobilité et d'usages des TIC.

#### Les besoins prioritaires qui en découlent :

- Préserver, valoriser et partager le cadre de vie et son patrimoine naturel
- Sensibiliser et faire connaître le patrimoine, les paysages et les richesses naturelles
- Promouvoir l'identité et l'image du Pays Gévaudan-Lozère

Axe de communication stratégique du Pays, l'Autoroute « A75 » contribue à l'attractivité du territoire dont elle constitue un atout de son développement socio-économique et numérique. Pour autant, dans sa globalité, le Pays souffre d'un manque de mobilité causé par un fort étalement de l'habitat dans les campagnes, par la présence de zones fortement rurales excentrée de l'axe de l'A75, par l'éloignement des services et des commerces de proximité situés majoritairement dans les bourgs centres des communautés de communes mais aussi dans les pôles urbains de plus grandes importances hors du territoire. La couverture en fibre optique se situe principalement autour de ce fuseau de l'A75 accroissant l'inégalité de services et de prestations au sein du territoire.

#### Les besoins prioritaires qui en découlent :

- Favoriser le développement de nouveaux systèmes de mobilité facilitant les déplacements des populations et l'accès aux services.
- Renforcer la couverture et les usages des TIC pour ne pas laisser naître de fracture numérique.

La vie socio-culturelle du territoire est riche et diversifiée. Elle permet entre autre de valoriser et de partager l'important patrimoine naturel, culturel et traditionnel. La vie socio-culturelle est essentielle pour créer les relations indispensables entre les habitants du Pays Gévaudan-Lozère, résidents de vieilles dates ou nouveaux arrivants.

### Les besoins prioritaires qui en découlent :

- Réfléchir à de nouveaux modèles socioculturels permettant d'élaborer et de structurer des partenariats entre collectivités, structures associatives et populations.
- Appréhender la culture, le sport et les loisirs sous d'autres formes en adaptant l'environnement et les lieux utilisés aux différents publics ou aux nouveaux usages ainsi qu'à de nouvelles pratiques.
- Favoriser les approches multisectorielles.
- Encourager les démarches de mise en réseau et de mutualisation entre acteurs culturels, sportifs et de loisirs afin de réaliser des économies d'échelle.
- Promouvoir l'offre socio-culturelle et sportive

**L'offre de logement sur le territoire est faible** et impacte l'inflation du foncier par rapport à la demande. Cette faiblesse de l'offre est expliquée par un manque de foncier disponible et difficilement mobilisable. Le parc immobilier est confronté à une forte vacance structurelle, à un vieillissement des logements qui ne sont plus adaptés aux besoins des populations et qui ne respectent plus les normes de performances énergétiques.

### Il est donc essentiel de mener une réflexion et d'agir afin de :

- Mettre en place d'une politique d'urbanisme et d'aménagement de l'habitat durable, démonstrative et fonctionnelle.
- D'identifier les offres de logements nécessaires au maintien, à l'installation et l'intégration de nouvelles populations.
- De réutiliser les bâtiments ou les logements existants vacants.
- Recenser et informer les populations et les nouveaux arrivants sur l'offre de logements.

### Enjeu n°2 : Le maintien des services et commerces de proximité et des services à la population, garant de la qualité et du cadre de vie

L'étude du territoire a mis en avant l'importance de faciliter l'accès aux services et commerces de proximité et de renforcer les liens entre eux.

### De cet enjeu, découlent des besoins prioritaires suivants :

- Maintenir un niveau de services suffisants.
- Adapter l'offre de service et de commerces de proximité aux besoins des populations.
- Garantir une cohérence entre l'organisation des services sur le territoire et ses espaces de vie.
- Encourager les démarches de mise en réseau et de mutualisation des services/commerces de proximité et des services de santé.
- Encourager la mise en place de nouveaux systèmes de mobilité permettant l'accès aux équipements pour les populations et notamment pour certains publics (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, personnes sans permis ...).
- Initier de nouveaux modèles ou de nouvelles pratiques de services/commerces de proximité pour proposer une offre adaptée.
- Promouvoir l'offre de services et de commerces.

### Enjeu n°3 : La diversification et la relocalisation de l'économie nécessaire à la pérennisation des emplois locaux

Vecteur de développement économique et élément nécessaire au maintien des conditions de vie indispensables aux populations, l'économie du Pays Gévaudan-Lozère se répartit principalement entre activités productives (agriculture, industrie, forêt-bois) et activités présentes (artisanat, commerces et services de proximité, services à la personne, santé et médico-social, tourisme).

Le diagnostic, le bilan AFOM et les concertations avec le territoire ont mis en évidence la présence d'une population active vieillissante. Cette situation amène à devoir **s'interroger sur le renouvellement des actifs et le maintien des emplois locaux.**

Le diagnostic a en effet pointé la difficulté de notre économie à **s'adapter aux contraintes physiques de son territoire et aux mutations mondiales des économies qui aboutissent** à la baisse de l'emploi dans les activités traditionnelles (agriculture, petites entreprises, artisanat). De plus, l'application généralisée des technologies de l'information et de la communication changent les modes de consommation et les modes de vies de chacun et le territoire n'est pas actuellement armé pour relever ce défi de l'information (pas de haut débit généralisé, pas de couverture 4G, etc).

Il convient également de prendre en compte les obligations en matière de développement durable, et d'utilisation des énergies renouvelables dans un contexte d'augmentation des coûts des investissements ou des installations au moment où l'on constate la baisse généralisée des commandes et des aides publiques.

#### De cet enjeu, découlent les besoins prioritaires suivants :

- Accompagner le renouvellement des actifs et la transmission d'entreprises et ou exploitations.
- Soutenir la création ou la reprise de micros entreprises.
- Encourager les démarches de mutualisation.
- Accompagner la diversification économique et notamment agricole et touristique.
- Encourager la mise en réseau des acteurs économiques.
- Expérimenter de nouveaux modèles ou produits économiques.
- Valoriser les ressources locales.
- Soutenir l'animation économique et l'intégration de nouvelles entreprises ou de nouveaux actifs.
- Développer un tourisme durable faisant la promotion de l'identité du Pays Gévaudan-Lozère et renforçant son image.
- Promouvoir et sensibiliser aux atouts économiques du territoire.

#### Enjeu n°4 : L'organisation spatiale et administrative du territoire

L'état des lieux du territoire a relevé la nécessité de s'interroger collectivement sur l'organisation spatiale indispensable à son aménagement et à son animation.

Suite aux réunions de concertation et aux échanges engagés pour construire la présente candidature, **les besoins qui ont été jugés prioritaires par les acteurs du territoire sont :**

- Organiser un schéma d'aménagement et de développement stratégique encadré par des documents d'urbanisme et des réflexions stratégiques nécessaires à son organisation.
- Initier des démarches innovantes contribuant à la réflexion sur l'organisation spatiale du territoire sur différentes thématiques (mobilité, santé, sports & loisirs, etc).

L'étalement des habitats et l'évasion commerciale, démontrés par le diagnostic et les concertations, ont pour conséquence une **désertification des centres-bourgs par la population et une perte des services/commerces de proximité**. Il en résulte une **baisse d'attractivité, des inégalités et des déséquilibres d'accessibilité aux services/commerces pour les populations**.

Ce phénomène est amplifié par la concurrence des zones commerciales et de services des pôles urbains limitrophes et par l'usage d'internet.

#### De ce constat, se dégagent les besoins prioritaires suivants :

- Mettre en œuvre une politique d'urbanisme responsable et concertée.
- Reconquérir les centres bourgs par l'intermédiaire d'un urbanisme durable et démonstratif.
- Conforter les liens entre bourgs et campagnes pour renforcer l'attractivité du Pays Gévaudan-Lozère.

Le diagnostic a également permis de s'interroger sur les mutations du territoire soumis à la mise en place de nouvelles formes d'organisations territoriales et d'outils d'aménagement initiées par l'Etat ou par le territoire. Il apparaît donc essentiel **d'accompagner l'organisation et l'animation territoriale et d'anticiper les évolutions inéluctables (taille des intercommunalités, niveau territorial de réalisation de certains schémas et de certaines actions, etc)**.

**De ce fait, les besoins prioritaires suivants ont été identifiés :**

- Accompagner les acteurs du territoire à réfléchir collectivement à une nouvelle organisation spatiale et territoriale du Pays Gévaudan-Lozère pour faire face aux nouveaux enjeux et besoins autour d'outils et d'études stratégiques adaptés.
- Favoriser l'accompagnement et l'appui conseil à cette nouvelle organisation spatiale et territoriale.
- Garantir une cohérence entre les stratégies locales de développement portées à l'échelle du territoire (Intercommunalité, Pays/PETR/GAL Gévaudan-Lozère, PNR Aubrac, GAL Aubrac Olt Causse) et supra-territoriale (Région et Département).
- Soutenir l'ingénierie et l'animation territoriale.
- Encourager les démarches de mise en réseau et de mutualisation.
- Encourager la formation des élus et des partenaires afin de les sensibiliser aux enjeux territoriaux et aux réformes initiées par l'Etat.